ACADÉMIE
DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation académique à la formation des personnels de l'éducation nationale
n° 2021-10
Affaire suivie par :
Isabelle POUGET
Chargé d'ingénierie de formation
Tél : 05 36 25 83 76
Mél : isabelle.pouget@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 8 mars 2021

Le recteur de l'académie de Toulouse

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
(ou responsables pédagogiques de sections
d'enseignement du second degré)

S/c de Mesdames et messieurs les inspecteurs
d'académie - directeurs académiques des services de
l'Éducation nationale

Objet : ASH second degré / Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI) / Recueil des candidatures

Références : décret n°2017-169 du 10 février 2017- JO du 12 février 2017 – BOEN n°7 du 16 février 2017 ; arrêtés du 10 février 2017 portant organisation de l'examen pour l'obtention du CAPPEI et organisation de la formation professionnelle spécialisée; circulaire 2017-026 du 14 février 2017 parue au BOEN n°7 du 16 février 2017

Site à consulter : http://eduscol.education.fr

Vademecum : « Se former et obtenir le CAPPEI »
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Ecole_inclusive/43/9/Vademecum_CAPPEI_1248439.pdf

Les établissements du second degré accueillent en leur sein des élèves en situation de handicap ou en grande difficulté scolaire qui nécessitent un accompagnement particulier. Celui-ci relève des missions ordinaires de tout professeur. Toutefois, afin de permettre aux enseignants de développer des compétences professionnelles spécifiques et ainsi faire bénéficier ces élèves de parcours scolaires adaptés, une **formation préparant à l'examen du CAPPEI** est proposée aux enseignants du second degré.

La formation au CAPPEI se déroulera sur 300 heures réparties sur 11 semaines, durant une année scolaire, à l'INSPE de Toulouse Saint-Agne. Modulaire, elle se compose d'un tronc commun complété de modules d'approfondissement et de professionnalisation dans l'emploi.

Pour l'année **2021-2022**, les modules d'approfondissement et de professionnalisation proposés concerneront uniquement la coordination d'une **ULIS** et l'enseignement en **SEGPA-EREA**.

PJ : Fiche de candidature pour la formation au CAPPEI 2021-2022
CPI : Mesdames et Messieurs les IA-IPR, IEN ET-EG, IEN 1° degré, CT ASH

Les enseignants intéressés doivent retourner la fiche de candidature (cf. PJ), accompagnée d'un curriculum vitae, sous couvert du chef d'établissement, **par voie postale**, à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie de Toulouse - DAFPEN
CS 87703 - 31077 Toulouse cedex 4
La date limite de réception de toute candidature à la DAFPEN est fixée au 08 avril 2021. Attention aux délais de transmission du courrier.
Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.

Les établissements seront informés fin mai, après la commission de choix, des candidatures retenues.
Les enseignants retenus participeront à une semaine de préparation à la formation prévue sur la deuxième quinzaine du mois de juin 2021 à l'INSPE de Toulouse.

Je me permets d'insister sur l'importance de la diffusion de cette information le plus rapidement possible auprès des personnels concernés, par tous les moyens mis à votre disposition (affichage, distribution individuelle, transfert de courriel…).

Les services de la DAFPEN et de l'ASH Académique restent à votre disposition pour toute question relative à cette certification.

Pour le recteur et par délégation
la directrice de la délégation académique
à la formation des personnels
de l'éducation nationale
Marie SAINT-MICHEL